<u>Guide</u>⋆

# LES PETITES BORDELAISES ET LES PETITS BORDELAIS

\_\_ \_ \_\_\_(ÉDITION 2022)





# Édito



# Chères Bordelaises, chers Bordelais, chers parents,

Nous voulons faire de Bordeaux une ville à vos côtés pour vous accompagner dans l'aventure de la parentalité, ses merveilles, ses surprises et ses doutes.

L'arrivée d'un nouveau bébé dans la famille génère souvent beaucoup d'inquiétudes et d'attentes quant au mode d'accueil que fréquentera l'enfant.

L'objectif du Guide des petites Bordelaises et des petits

Bordelais est de recenser chaque année les lieux et dispositifs municipaux pour l'accueil individuel ou collectif, mais aussi pour l'éveil de votre tout-petit.

Il explicite également, en transparence, le processus d'attribution des places en crèche gérées ou cofinancées par la mairie de Bordeaux.

Cette année, en 2022, nous sommes fiers de vous présenter de nouvelles règles d'attribution des places qui permettront plus de justice sociale, de mixité et de prise en compte des besoins fondamentaux des tout-petits.

Parce que nous défendons tout autant la qualité d'accueil chez les assistantes maternelles, nous renforçons également le service public municipal des Relais Petite Enfance (anciennement appelés Relais Assistantes Maternelles - RAM) pour proposer davantage de temps de rencontres et jeux pour les petits fréquentant un accueil individuel, accompagner les parents en confiance vers ce mode si adapté aux besoins des bébés et soutenir la professionnalisation de ce métier.

Enfin, parce que nos petites Bordelaises et petits Bordelais passent quand même l'essentiel de leur temps avec vous les parents, la ville développe une politique d'accompagnement à la parentalité en réinterrogeant l'ensemble de ses lieux et espaces publics à hauteur de poussette et en proposant des lieux d'échanges et d'éveil culturel.

Ce quide souhaite vous accompagner au quotidien!

Nous espérons que vous y trouverez des réponses et des idées.

Très bonne lecture.

**Pierre Hurmic** maire de Bordeaux Fannie Le Boulanger adjointe au maire en charge de la petite enfance, maire-adjointe du quartier Nansouty Saint-Genès

# Sommaire

- 05 LES MODES D'ACCUEIL
- 06 Comment ça marche ? Petite revue des modes d'accueil
- 10 Comment s'y prendre? Quelques conseils pour organiser sa recherche
- **24 Combien ça coûte ?** Quelques repères pour calculer au mieux ses dépenses
- **26** LE CARNET D'ADRESSES
- **27** Les modes d'accueil dans mon quartier
- **52** Contacts utiles
- **53** L'ENFANT ET SA FAMILLE
- **64** Accompagner les parents Des lieux pour échanger et trouver une aide
- **L'éveil culturel et artistique -** S'éveiller à la culture et aux arts, jouer ou se mettre au vert





Il existe différents modes d'accueil, adaptés aux besoins du jeune enfant et permettant aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle, vie sociale et vie personnelle. L'accueil peut être individuel, assuré par une assistante maternelle agréée ou une garde à domicile, ou bien collectif, dans un établissement au sein d'un groupe d'enfants.



À Bordeaux, environ 6 tout-petits sur 10 sont accueillis en crèche



et 4 le sont par une assistante maternelle ou une garde à domicile employée du particulier (hors solution familiale).

# L'ACCUEIL INDIVIDUEL

L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance, agréée par le Département et ayant reçu une formation initiale. Elle peut être employée au sein d'une crèche familiale ou par les parents directement. Elle peut accueillir les enfants à son domicile ou au sein d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Dans tous les cas, elle propose un environnement paisible particulièrement adapté au rythme du jeune enfant. Celui-ci s'éveille et se socialise au sein d'un petit groupe.

Proximité avec le domicile familial, horaires d'accueil souples, fragilité médicale de l'enfant... Recourir à une assistante maternelle répond aux besoins de nombreux parents.

# La crèche familiale

La crèche familiale regroupe des assistantes maternelles employées par la mairie ou par une association. Elles accueillent les enfants en petit groupe (au plus 3 enfants, temporairement 4) à leur domicile. Le nom de « crèche familiale » met en valeur le caractère individuel et familial de l'accueil proposé.

Chaque établissement est dirigé par une professionnelle de la petite enfance. Une équipe éducative pluridisciplinaire (puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, psychologues, psychomotriciens...) encadre et accompagne les assistantes maternelles dans leur travail au quotidien.

L'équipe effectue des visites régulières au domicile des assistantes maternelles afin de les conseiller dans la prise en charge de l'enfant.

La crèche familiale propose également des temps collectifs, dans ses locaux, en présence de l'équipe éducative. Des activités peuvent aussi être organisées dans les crèches, les ludothèques ou les bibliothèques.

Tout comme la crèche collective, elle dispose d'un projet d'établissement et d'un règlement de fonctionnement validés par les services du Département et, pour le second document, par ceux de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde. Les assistantes maternelles s'appuient sur le projet éducatif de la crèche et mettent en œuvre son projet pédagogique.

À Bordeaux, on compte 6 crèches familiales, dont 4 gérées par la mairie et 2 par l'Association pour l'Innovation en Matière d'Intégration (Apimi). Les crèches familiales municipales accueillent des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, du lundi au vendredi, de 7h à 19h (dans la limite de 10 heures et demie de travail quotidien pour l'assistante maternelle).

# L'assistante maternelle employée du particulier

Elle peut accueillir de 1 à 4 enfants, à son domicile ou au sein d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). L'agrément délivré détermine l'âge et le nombre d'enfants pouvant être pris en charge simultanément. Outre les tout-petits, elle peut accueillir des enfants plus grands, après l'école, le mercredi ou durant les vacances scolaires.

L'enfant s'éveille au travers d'activités ludiques et de sorties au parc, à la boulangerie, à la bibliothèque et, bien sûr, au Relais Petite Enfance (RPE)...

Deux acteurs essentiels accompagnent et conseillent l'assistante maternelle dans l'exercice de son métier : les services départementaux de la Protection Maternelle Infantile (PMI) et les RPE municipaux. Par ailleurs, elle a la possibilité de se former tout au long de sa carrière.

#### Les MAM

- Les Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) permettent à des assistantes maternelles de se regrouper pour exercer leur métier dans un lieu autre que le domicile.
- Une MAM regroupe jusqu'à 4 assistantes maternelles, pouvant accueillir chacune au plus 4 enfants simultanément. Soit un maximum de 16 enfants.
- Dans la très grande majorité des cas, la MAM se constitue en association.
- Chaque professionnelle reste employée des parents des enfants dont elle a la charge.
- L'accueil en MAM est donc individuel, même si son cadre, de facto, est davantage collectif.



# Les RAM deviennent les RPE

Services publics municipaux dédiés à l'accueil individuel, les Relais Petite Enfance (RPE), anciens RAM, sont des lieux d'informations, de rencontres et d'échanges au service des familles et des professionnelles de l'accueil individuel, qu'elles soient assistantes maternelles ou gardes d'enfants à domicile.

À Bordeaux, on compte 4 relais, dirigés par des puéricultrices ou des éducatrices de jeunes enfants. Ils ont 4 missions clés :

- Informer les parents sur les modes d'accueil et les accompagner dans le choix d'une solution adaptée,
- Proposer des temps d'éveil et de socialisation aux enfants accueillis par une assistante maternelle,
- Soutenir la formation et la professionnalisation des assistantes maternelles, à travers les temps collectifs, mais aussi l'organisation de groupes d'analyse de la pratique ou de conférences thématiques...,
- Informer les parents sur leur rôle d'employeur et les accompagner dans leurs démarches administratives. Voir Les lieux ressources page 10.

# La garde à domicile

L'enfant reste au domicile des parents, sous la responsabilité d'une personne employée directement par eux ou salariée d'un organisme de service à la personne déclaré et/ou agréé par l'État. Cette personne peut également prendre en charge les frères et sœurs plus grands.

La garde peut être partagée entre deux familles. Celles-ci emploient alors la même personne pour s'occuper des enfants qui vont alternativement au domicile de l'une et de l'autre famille, chacune rémunérant les heures effectuées chez elle. Les personnes gardes à domicile employées par les parents peuvent participer à toutes les activités du RPE, au même titre que les assistantes maternelles.

# L'ACCUEIL COLLECTIF

Bordeaux compte quelque 120 établissements proposant un accueil collectif jusqu'à l'entrée à l'école, voire un peu au-delà en dehors des temps scolaires.

#### Où l'enfant est-il accueilli ?

L'enfant est accueilli au sein d'un groupe, dans les locaux de la crèche. Selon la taille de celle-ci, d'autres groupes d'enfants peuvent également y être accueillis. La pièce de vie est souvent appelée la « section de vie ». Les autres espaces sont en général des pièces d'activités, des dortoirs, des salles de change, parfois des terrasses ou iardins.

La taille des groupes d'enfants varie en fonction de la taille de la crèche et de son projet pédagogique. Les plus petits groupes sont en général composés de dix enfants, les plus grands d'une vingtaine (divisés en sous-groupes).

Les capacités d'accueil varient de 9 à 60 places et tous les établissements sont dotés d'un projet d'établissement et d'un règlement de fonctionnement validés par les services du Département et ceux de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Certaines crèches n'accueillent simultanément que 12 enfants : ce sont des micro-crèches.

# Par qui ?

L'enfant est accueilli par une équipe pluridisciplinaire de professionnelles de la petite enfance, placée sous l'autorité de la direction de l'établissement. Le nombre et la qualification de ces professionnelles sont règlementés. Il s'agit de puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, assistantes petite enfance, pédiatres. Des psychologues et psychomotriciens peuvent aussi intervenir en fonction du projet de la crèche, mais leur présence n'est pas obligatoire.

#### Les horaires

Chaque crèche définit ses propres horaires d'ouverture et de fermeture, ainsi que les dates de fermeture pendant les vacances.

D'une manière générale, les structures sont ouvertes de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi. Quelques-unes proposent des ouvertures à 7h et des fermetures à 19h, d'autres des horaires atypiques (5h30 - 21h).

# Les tranches d'âge

En règle générale, les enfants peuvent être accueillis à partir de 10 semaines et jusqu'à 4 ans (5 ans révolus pour les enfants en situation de handicap). Mais certaines crèches accueillent seulement à partir de 6, 9 ou 12 mois, voire davantage.

# L'ACCUEIL RÉGULIER / OCCASIONNEL ET L'ACCUEIL D'URGENCE

- L'accueil régulier fait l'objet d'un contrat passé entre la crèche et les parents pour une durée maximale d'un an, renouvelable de facto jusqu'au départ définitif de l'enfant. Cela peut être un accueil à temps plein (5 jours) ou à temps partiel (moins de 5 jours), mais il est le même chaque semaine (sauf en cas d'activité professionnelle sur planning tournant). Les besoins d'accueil de la famille sont connus à l'avance et récurrents.
- L'accueil occasionnel revêt deux modalités. Dans le premier cas, les besoins d'accueil ne sont pas récurrents. L'enfant n'est accueilli ni les mêmes heures, ni les mêmes jours, il fréquente la crèche en fonction des demandes des parents et des disponibilités de la structure. Dans le second cas, l'accueil est limité à quelques mois, qu'il s'agisse ou non d'un temps plein.
- L'accueil d'urgence peut être mis en place lorsque la famille est confrontée à un besoin immédiat de mode d'accueil qu'elle n'a pas pu anticiper. Dans les crèches municipales ou partenaires de la mairie, l'accueil d'urgence consiste en une solution d'accueil temporaire (2 fois 2 semaines maximum), le temps pour la famille de trouver une organisation plus pérenne.

Renseignements auprès du service MAPE (05 56 42 24 43).



# LES LIEUX RESSOURCES

La mairie de Bordeaux met à la disposition des familles bordelaises deux lieux ressources pour répondre à leurs questions, les conseiller et les accompagner dans leur recherche d'un mode d'accueil. Ils sont incontournables!

# Le service Modes d'accueil petite enfance

Rattaché à la Direction de la Petite Enfance et des Familles, le MAPE organise les permanences d'accueil et d'information des familles et coordonne l'ensemble des demandes de place relatives aux crèches municipales et partenaires. Soit 2 700 places dans quelque 88 crèches ! Une équipe spécialisée accompagne les familles dans leurs démarches et les informe sur tous les modes d'accueil. Les dossiers de demande de place en crèche sont suivis ici et nulle part ailleurs.

# MAPE

05 56 42 24 43 mape@mairie-bordeaux.fr Accueil téléphonique :

- Lundi, mardi, jeudi : de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30,
- Mercredi et vendredi : de 9h à 12h30. Accueil physique, sur rendez-vous.

#### Les 4 RPE de Bordeaux

Les Relais Petite Enfance sont des services municipaux. Lieux d'informations, de rencontres et d'échanges au service des familles et des professionnelles de l'accueil individuel, ils sont les interlocuteurs privilégiés des parents à la recherche d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile.

Au RPE on trouve la liste des assistantes maternelles indépendantes, exerçant à domicile ou en MAM, mais aussi, et surtout, une écoute et de précieux

conseils. Combien d'assistantes maternelles rencontrer ? Comment préparer les entretiens ? Comment rédiger un contrat de travail ? Comment calculer le coût de la garde pour la famille ? Quelles aides peut-on percevoir ? Les animatrices du RPE ont (presque) réponse à tout! Les RPE ont d'autres missions, dont celle, essentielle, de contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles (voir encadré page 8).

# RPE Centre Saint-Augustin

39 rue Jean-Renaud Dandicolle 05 56 44 44 69

rpe.centre@mairie-bordeaux.fr Accueil physique et téléphonique\* Lundi: 9h-12h30 et 13h30-16h30 Mardi: 9h-12h30 et 13h30-16h30

Mercredi: 8h30-12h Jeudi: 9h-12h et 13h-16h30

Vendredi: 9h-12h30 et 13h30-16h30

## **RPE Sud Bastide**

37 allée Jean Giono 05 56 32 49 17 rpe.sud@mairie-bordeaux.fr

Accueil physique et téléphonique\* Lundi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Lundi : 9h-12h30 et 13h30-17h Mardi : 9h-12h30 et 13h30-16h30 Mercredi : 13h30-16h30

Jeudi : 9h-12h30 et 13h30-16h30 Vendredi : 9h-12h et 13h-16h30

# RPE Nord Maritime

122 avenue Emile Counord 05 56 04 73 96 rpe.nord@mairie-bordeaux.fr

rpe.nord@mairie-bordeaux.rr Accueil physique et téléphonique\*

Lundi: 13h30-16h30

Mardi: 9h-12h30 et 13h30-16h30

Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-17h Jeudi : 9h-12h et 13h-16h30

Vendredi: 9h-12h30 et 13h30-16h30

## RPE Caudéran

1 rue Bahr 05 57 22 91 56

rpe.cauderan@mairie-bordeaux.fr Accueil physique et téléphonique\* Lundi : 9h-12h et 13h-16h30

Mardi : 9h-12h30 et 13h30-16h30 Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30

Jeudi : 9h-12h et 13h-17h Vendredi : 9h-12h

\*Des fermetures peuvent intervenir, il est préférable d'appeler le RPE avant de s'y déplacer.

# EMPLOYER UNE ASSISTANTE MATERNELLE

Les Relais Petite Enfance (RPE) ont une mission générale d'information sur les modes d'accueil. Ils accompagnent tout particulièrement les familles dans leur recherche d'une assistante maternelle. En cela, ils constituent une étape incontournable dans toute démarche.

# Participer à une réunion d'information

Les RPE organisent, plusieurs fois par mois, des réunions d'information sur l'accueil individuel, destinées aux parents et futurs parents.

Seule condition pour y participer : s'inscrire!

Quand commencer à chercher une assistante maternelle?

Quelles questions lui poser lors de l'entretien?

Comment rédiger le contrat de travail ? Comment calculer les congés ? Quelle aide financière obtenir ? Les animatrices de RPE sont à l'écoute et répondent à toutes les questions... ou presque!

# Se procurer la liste des assistantes maternelles

Les RPE tiennent à la disposition des parents la liste des assistantes maternelles bordelaises. Concrètement, il existe 8 listes correspondant aux 8 circonscriptions bordelaises de la Protection Maternelle Infantile (PMI). Ces listes, éditées par le Département, sont enrichies par les RPE municipaux d'indications sur les places disponibles (lorsque l'information, toutefois, est transmise par la professionnelle). Il peut être utile de demander les listes à plusieurs reprises, afin de bénéficier des dernières mises à jour.

Le site de la CAF www.monenfant.fr permet également aux assistantes maternelles de se faire connaître et aux parents d'y trouver des contacts.

# Les assistantes maternelles à Bordeaux (hors crèches familiales)

- Plus de 650 professionnelles en activité
- Plus de 2 000 places effectives
- 37 MAM
- 4 RPE et 4 animatrices

# **TOP CHRONO!**

# Quand participer à une réunion d'information du RPE ?

Au début du congé maternité. On commence alors à mieux imaginer ce que sera l'organisation familiale à venir et on est encore un petit peu disponible!

# Quand commencer à chercher une assistante maternelle?

Il est conseillé d'entamer activement sa recherche 2 mois avant la date à laquelle on souhaite faire garder son enfant. Et même un peu plus tôt si l'accueil est souhaité pour le mois de septembre ou octobre.

# Bénéficier d'un accompagnement individualisé

Les animatrices de RPE reçoivent les parents sur rendez-vous. Ces rencontres sont l'occasion de délivrer des informations juridiques de premier niveau – souvent précieuses pour asseoir la relation contractuelle sur de bonnes bases – mais aussi aider la famille à préciser ses besoins d'accueil et la conseiller dans ses démarches. Elles assurent également une mission de soutien à la parentalité, d'orientation ou de médiation.

# **EMPLOYER UNE GARDE À DOMICILE**

Le parent souhaitant recourir à une garde à domicile a trois solutions :

> Il peut faire appel à un organisme prestataire, déclaré ou agréé par l'État. C'est l'organisme qui est l'employeur. Le parent, lui, est client de l'organisme et s'acquitte d'une facture.

Le site de la Direction générale des entreprises propose un annuaire des organismes de services

- à la personne : www.servicesalapersonne.gouv.fr / beneficier-des-sap/annuaire
- > Il peut être l'employeur de la garde à domicile. Conformément à la convention collective nationale des salariés du particulier employeur, un contrat de travail fixant notamment les conditions d'accueil et le salaire doit être établi.
- > Il peut recourir à un organisme mandataire. Dans ce cas, il reste l'employeur de la garde à domicile, mais les tâches administratives sont assurées par le mandataire, à qui le parent paie des frais de gestion.

# EFFECTUER UNE DEMANDE DE PLACE EN MICRO-CRÈCHE ET CRÈCHE D'ENTREPRISE

En règle générale, les micro-crèches (jusqu'à 12 places) privées proposent leurs places directement aux familles. Il faut donc les contacter.

Dans les crèches (plus de 12 places), les places sont vendues aux entreprises et aux administrations. Il faut donc se renseigner auprès de son employeur pour savoir s'il a ou non réservé des places dans une crèche bordelaise.

Les crèches privées proposent parfois temporairement des places non encore vendues ou momentanément inoccupées par les entreprises ou les administrations qui les ont achetées. Cela peut permettre de dépanner une famille, mais attention, cet accueil ne constitue pas une solution pérenne!



# EFFECTUER UNE DEMANDE DE PLACE EN CRÈCHE COFINANCÉE PAR LA VILLE

# Un guichet unique, un seul dossier à compléter

La ville de Bordeaux propose une offre de places qu'elle finance sur tout son territoire, au-delà de ses 35 crèches municipales, avec des crèches associatives subventionnées, des crèches en délégation de service public (DSP) et même des achats de places en crèches privées.

Afin de faciliter les démarches administratives des familles, la mairie de Bordeaux a fait le choix du « guichet unique ». Une seule préinscription suffit pour l'ensemble des crèches faisant partie de l'Offre de Service Petite Enfance (OSPE). Soit 88 établissements. L'OSPE regroupe les crèches municipales, associatives, en délégation de service public ou en concession, ainsi que la crèche hospitalière Charles Perrens et 13 crèches privées dans lesquelles la mairie de Bordeaux réserve des places (voir le carnet d'adresses page 26).

# Les crèches du « guichet unique », ce sont...

- 35 crèches municipales dont 31 crèches collectives et 4 crèches familiales
- 4 crèches en DSP
- 1 crèche en concession
- 34 crèches associatives
- 13 crèches privées avec réservation de places par la mairie
- ■1 crèche hospitalière

Soit 2 700 places proposées aux familles bordelaises.

# Comment s'y prendre ?

Pour pouvoir déposer une demande de place en crèche, il faut habiter Bordeaux ou y payer une taxe professionnelle. La préinscription peut s'effectuer dès le début du 4ème mois de grossesse (3 mois révolus plus 1 jour) dans l'une des 16 permanences petite enfance proposées chaque semaine. Certains créneaux sont sur rendez-vous, d'autres sont en accueil libre. Les lieux et horaires des permanences sont indiqués page 15.

La prise de rendez-vous se fait en ligne sur bordeaux.fr ou par téléphone auprès du service MAPE. Sur place, les parents sont accueillis par une professionnelle de la petite enfance ou un agent administratif spécialisé. Tous les modes d'accueil sont présentés et, le cas échéant, une demande de place en crèche est enregistrée sur la base des besoins exprimés (nombre de jours et horaires d'accueil souhaités, date d'entrée demandée...).

Il faut alors choisir 3 crèches parmi les 88 proposées dans le cadre de l'OSPE. Pour préparer au mieux ce temps d'échanges, il est conseillé de consulter le Carnet d'adresses en page 26 de ce guide ou d'utiliser le plan interactif disponible sur la page d'accueil de bordeaux.fr

Selon la situation professionnelle du ou des parents, la famille peut prétendre à un nombre hebdomadaire de jours d'accueil plus ou moins important (voir encadré page 14).

Certains justificatifs doivent impérativement être présentés lors de la préinscription. Sans eux, la demande de place en crèche ne pourra pas être enregistrée. D'autres justificatifs sont requis pour pouvoir bénéficier de certains points. La liste des justificatifs est disponible sur bordeaux.fr. Tous les justificatifs peuvent être présentés en version dématérialisée, à l'exception de l'avis d'imposition, pour lequel une copie papier est exiqée.

# Combien de jours d'accueil par semaine ?

Si les parents (le parent en cas de monoparentalité) sont en emploi, en études, en formation, étudiants, en recherche d'emploi inscrits à Pôle emploi, ou inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle, la famille peut prétendre à 5 jours d'accueil hebdomadaire. Si l'un des parents n'est pas en activité et n'est pas inscrit à Pôle emploi, la demande d'accueil est limitée à 3 jours maximum par semaine.

# J'ANNULE!

Vous avez pris un rendez-vous en ligne et n'avez plus besoin de vous y rendre ? Pour un bon fonctionnement du service rendu aux usagers, il est indispensable de l'annuler en vous rendant sur bordeaux.fr (Bordeaux et vous => petite enfance => préinscription). Une autre famille pourra bénéficier du créneau ainsi lihéré

# Pour pouvoir déposer votre demande de place en crèche, vous devez apporter :

- 1. Un document permettant d'établir que vous résidez à Bordeaux (facture d'électricité, quittance de loyer...) ou que vous y payer une taxe professionnelle (extrait KBIS au nom d'un des parents...)
- 2. Tous les documents justifiant de la situation professionnelle de chaque parent (contrat de travail, extrait KBIS, certificat de formation, carte d'étudiant, attestation Pôle emploi...). Ces documents doivent être récents.
- 3. Le dernier avis d'imposition de chaque parent ET votre numéro d'allocataire Caf (si vous y êtes affiliés).
- **4.** Pour les enfants à naître, un document attestant que vous êtes entrée *a minima* dans le 4ème mois de la grossesse (certificat de grossesse, compte-rendu d'échographie...)

Ces justificatifs peuvent être présentés dans une version dématérialisée, à l'exception de l'avis d'imposition pour lequel une version papier est demandée.

Liste des justificatifs : consulter bordeaux.fr

# Mettre à jour son dossier

Un déménagement ? Un changement de numéro de téléphone ? De nouveaux besoins d'accueil ? Tout dossier de demande de place en crèche doit régulièrement être mis à jour. Pour cela, il suffit de se rendre à une permanence d'accueil et d'information petite enfance ou de contacter le service MAPE - 05 56 42 24 43 - mape@mairie-bordeaux.fr

# • Fréquenter la crèche de temps en temps

L'organisation familiale est souple ? Certaines crèches de l'OSPE proposent d'accueillir quelques enfants selon les disponibilités du moment, c'est-à-dire ni les mêmes jours, ni aux mêmes heures. Se renseigner directement auprès des crèches de son quartier.

# Les permanences d'accueil et d'information des familles

# A CITÉ MUNICIPALE

4 rue Claude Bonnier

Lundi: sans rendez-vous 9h -12h / sur rendez-vous 14h- 17h Mardi: sans rendez-vous 10h -13h / sans rendez-vous 13h-16h Mercredi: sur rendez-vous 9h-12h / sans rendez-vous 13h30 -16h30

Jeudi: sur rendez-vous 9h30-16h

Vendredi: sur rendez-vous 9h-12h / sur rendez-vous 13h30 - 16h30 Contacter le service MAPE au 05 56 42 24 43 pour plus d'informations.

# RPE BASTIDE

37 allée Jean Giono - 05 56 32 49 17 Lundi: sans rendez-vous 13h30 - 16h30

# RPE MARITIME

122 avenue Fmile Counord - 05 56 04 73 96 Mardi: sans rendez-vous 9h30 -12h30 Mercredi: sur rendez-vous 13h30 - 16h30

# MAIRIE DE OUARTIER BORDEAUX SUD 6 cours de la Marne - 05 57 95 60 42

Mercredi: sans rendez-vous 9h -12h

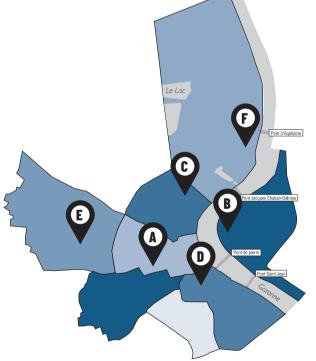
MAISON PETITE ENFANCE CAUDÉRAN 1 rue Bahr (Caudéran) - 05 57 95 60 42

Jeudi: sans rendez-vous 13h30 - 16h30

# MAIRIE DE OUARTIER BORDEAUX MARITIME

196 rue Achard - 05 56 50 82 19

Jeudi: sans rendez-vous 13h30 - 16h30



Tous les rendez-vous se prennent en ligne sur bordeaux.fr (Bordeaux et vous => Petite enfance => Pré-inscription) ou par téléphone auprès du service MAPE au 05 56 42 24 43 Les horaires sont susceptibles de changements. Pendant les vacances scolaires et les jours fériés, pensez à consulter bordeaux.fr

# ADAPTATION / FAMILIARISATION

# Se séparer, ça se prépare

Une fois la place d'accueil trouvée et l'inscription réalisée ou le contrat passé, il faut prévoir un temps dit d'adaptation (on parle aussi de familiarisation ou d'intégration). Ce temps se déroule avant l'entrée de l'enfant dans son mode d'accueil. Il a pour objectif de rencontrer la ou les personnes qui l'accueilleront, faire connaissance, échanger sur ses habitudes de vie, poser des questions, commencer à tisser des liens de confiance réciproque. Il s'agit ainsi de passer du temps avec son enfant sur son futur lieu d'accueil, pour qu'il le découvre en la présence sécurisante de son parent et commence à y construire des repères. Selon le mode d'accueil de l'enfant, cette adaptation pourra se dérouler de quelques jours à 15 jours, par petits temps d'accueil. L'entrée définitive et la séparation se feront dans la continuité de ce temps.







# LE CIRCUIT DE MON DOSSIER

Vous avez effectué une demande de place en crèche ? En piste pour suivre le circuit de votre dossier!



# Préinscription Je suis reçu par une professionnelle de la petite enfance ou un agent spécialisé. Tous les modes d'accueil me sont présentés. Ma demande de place en crèche est enregistrée.

# Le récépissé Dans les 5 jours ouvrés suivant ma demande, je reçois par mail (ou, le cas échéant, par courrier) un récépissé de confirmation. Dans le cas contraire, j'appelle le service MAPE.

# La confirmation de naissance

Je dispose d'un mois, à compter de l'arrivée de mon bébé, pour adresser un acte de naissance au service MAPE. Faute de quoi, mon dossier sera fermé!

Vous avez trouvé une assistante maternelle indépendante et vous êtes satisfait de cet accueil ? Nous vous conseillons d'appeler le service MAPE pour mettre en veille votre dossier, vous pourrez le rouvrir d'un simple coup de fil.



# Le renouvellement de ma demande

En décembre, je reçois un formulaire de mise à jour de mon dossier. Si je souhaite maintenir ma demande, je dois le compléter et le retourner au service MAPE. Faute de quoi, mon dossier sera mis en veille.

# La liste d'attente

Je n'ai pas eu de place ou mon dossier n'est pas passé en commission. Mon dossier reste en liste d'attente. Je pourrai être contacté si une place se libère. Si rien ne bouge, je recevrai, 2 mois avant la date souhaitée d'entrée en crèche, un courrier m'informant qu'il n'a pas été possible de satisfaire ma demande.



# Les commissions de mars

Elles se tiennent par quartier. Elles sont présidées par l'élue chargée de la Petite enfance. Les dossiers étudiés sont rendus anonymes.

# La réponse

Dans les 8 jours ouvrés suivant la commission, je suis informé par courrier de la décision rendue. Si je n'ai pas obtenu de place à la commission de mars, mon dossier reste en liste d'attente et sera étudié de nouveau au mois de juin. Je peux d'ores et déjà prendre contact avec le RPE de mon quartier.

Attention! Toutes les demandes ne sont pas systématiquement étudiées en commission. Cela dépend de la date de la préinscription et de la date d'entrée souhaitée. Ne passent pas en commission:

- Les dossiers constitués après le blocage des listes, c'est-à-dire quelques jours avant la commission;
- Les dossiers dont la date d'entrée souhaitée est tardive (postérieure au 31 décembre de l'année en cours).
   Ces dossiers restent en liste d'attente. Ils seront étudiés si une place se libère.



# La réponse

Mêmes modalités de réponse (par courrier). Si je n'ai pas obtenu de place, je prends contact au plus vite avec le RPE de mon quartier.



# Les commissions de juin

Elles se déroulent selon les mêmes modalités que celles de mars.



# DE NOUVELLES RÈGLES D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE

# À partir du 1er mars 2022, les règles d'attribution des places en crèche évoluent afin de mieux

- Agir pour l'égalité des chances dès les premiers pas ;
- Favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap ;
- Soutenir l'emploi et le retour à l'emploi des parents ;
- Promouvoir l'égalité femmes hommes ;
- Favoriser la mixité sociale dans tous les établissements de la ville ;
- Accompagner les parentalités.

# Les crèches pourront ainsi mieux remplir leurs missions principales :

- permettre aux parents de jeunes enfants de concilier vies professionnelle, familiale, sociale et personnelle
- favoriser l'épanouissement et le développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des tout-petits,

# Les nouvelles règles s'articulent autour de 4 principes, tous déterminants pour répondre au mieux aux demandes des familles :

# Les places disponibles

Chaque crèche a des possibilités d'accueil variables mais aussi des contraintes objectives qu'il convient de prendre en compte pour garantir un accueil de qualité : nombre de jours d'accueil possible pendant la semaine, horaires d'ouverture, équilibre des tranches d'âge, mixité sociale, contraintes gestionnaires...

# La cotation du dossier

Chaque dossier de demande de place en crèche se voit attribuer un nombre de points, établi à partir d'une nouvelle grille de critères (voir page 22). Le revenu, notamment, est désormais pris en compte pour faciliter l'accès à la crèche des enfants issus des familles modestes et de la classe moyenne.

# Les accès prioritaires

En cas de handicap ou de problèmes de santé de l'enfant ou d'un membre de sa famille, ou en cas de vulnérabilité sociale ou éducative, un accès prioritaire peut être proposé à la famille, après étude de sa situation. Un accès prioritaire est systématiquement accordé lorsqu'un parent est mineur ou jeune majeur (moins de 21 ans) et en cas de naissances multiples (triplés ou plus).

# Des places réservées aux familles bénéficiaires des minima sociaux

Chaque crèche doit désormais réserver 15 % des places financées par la Ville de Bordeaux à des familles bénéficiaires des minima sociaux.

La demande de place est étudiée en fonction de l'offre. La cotation des dossiers n'est donc pas seule prise en compte : elle se conjugue avec une réalité multifactorielle liée aux situations particulières des familles et à la capacité d'accueil, variable d'une crèche à l'autre.

# L'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE

Pour un accès plus solidaire au service public

# **COMMISSIONS D'ATTRIBUTION**

# **Demandes** des parents

Besoins exprimés en jours, heures, crèches souhaitées...

# La cotation du dossier

Chaque dossier se voit attribuer un nombre de points, établi à partir de la nouvelle grille de critères (voir page 22). Le revenu est désormais pris en compte.

# Les accès prioritaires

La ville de Bordeaux étudie les situations prioritaires



Vulnérabilité sociale ou éducative



Parent mineur ou jeune majeur,



Enfant ou parent en situation de handicap



Naissances multiples (triplés ou plus)

Offre de places

# Places réservées aux familles bénéficiaires des minima sociaux

Dans chaque crèche municipale ou partenaire, 15 % des places financées par la Ville de Bordeaux sont réservées pour elles

# Les places disponibles

Les possibilités d'accueil découlent des éléments suivants :



Capacité d'accueil



crèche



Horaires de la Âge de l'enfant



Mixité sociale



Contraintes gestionnaires



Mixité filles garçons



# LA NOUVELLE GRILLE DE COTATION DES DOSSIERS

LE REVENU	
En fonction du Quotient Familial	2 à 17 points
L'ACTIVITÉ	
Les 2 parents sont en emploi, en formation, étudiants ou inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle (1 parent en cas monoparentalité)	23
1 parent est en emploi, en formation, étudiant ou inscrit dans un parcours d'insertion professionnelle et 1 parent est demandeur d'emploi	20
Les 2 parents sont demandeurs d'emploi (1 parent en cas de monoparentalité)	17
1 parent est en emploi, en formation, étudiant ou inscrit dans un parcours d'insertion professionnelle et 1 parent est sans activité	6
1 parent est demandeur d'emploi et un parent sans activité	5
Les 2 parents ont des horaires de travail atypiques (1 parent en cas de monoparentalité)	11
1 parent a des horaires de travail atypiques	5
1 parent travaille dans une crèche de l'OSPE	6
LA SITUATION FAMILIALE	
ADOPTION	12
PARENT ISOLÉ	9
JEUNES PARENTS	9
NAISSANCES MULTIPLES	9
FRATRIE	5
ACCÈS DE TOUS À LA CRÈCHE	3
DEMANDES MULTIPLES	3

La famille a des besoins d'accueil en horaires atypiques (avant 7h ou après 19h30) ou les 2 parents travaillent de nuit ou sur planning tournant	
1 parent travaille de nuit ou sur planning tournant	
1 parent est salarié d'une crèche de l'OSPE	
Les deux parents ont plus de 20 ans et moins de 25 ans (un accès dérogatoire est proposé dès lors	
qu'un parent est mineur ou jeune majeur)	
Jumeaux (un accès dérogatoire est proposé aux triplés et plus)	
1 enfant de la famille est accueilli dans une crèche de l'OSPE et la fréquentation simultanée durera au moins 6 mois	
La famille n'a jamais bénéficié d'une place dans une crèche de l'OSPE	
La demande concerne plusieurs enfants d'une même famille (hors naissances multiples)	23



# EMPLOYER UNE ASSISTANTE MATERNELLE

Le parent est l'employeur de l'assistante maternelle avec qui il établit un contrat de travail et qu'il rémunère.

Le salaire est librement négocié entre les parties, dans le respect de la Convention collective qui fixe une rémunération minimale. Au salaire de la professionnelle s'ajoutent une indemnité d'entretien et, éventuellement, le coût du repas.

Cette tarification est la même pour les MAM.

Dans le cadre de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) proposée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), les parents peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide financière appelée le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG), dont le montant dépend des revenus, du nombre d'enfants et de l'âge de l'enfant accueilli. Un minimum de 15 % de la dépense reste à la charge des parents. Important : le CMG prend en charge 100 % des cotisations sociales.

Le salaire versé pour la garde d'un enfant est partiellement déductible des impôts. Les foyers non imposables bénéficient d'un crédit d'impôts.

Pour en savoir plus et évaluer le coût de l'emploi à l'aide d'un simulateur : caf.fr ou msa33.fr - monenfant.fr - pajemploi.fr - fepem.fr - particulier-employeur.fr - net-particulier.fr - syndicatpe.com

# **EMPLOYER UNE GARDE À DOMICILE**

Le salaire doit respecter la grille de la convention collective des gardes d'enfants à domicile.

Dans le cadre de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) proposé par la CNAF, les parents peuvent bénéficier, sous certaines conditions, du Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG), dont le montant dépend des revenus, du nombre d'enfants et de leur âge. Un minimum de 15 % de la dépense reste à la charge des parents. Important : le CMG prend en charge également 50 % des cotisations sociales.

Le salaire versé pour la garde d'un enfant est partiellement déductible des impôts. Les foyers non imposables bénéficient d'un crédit d'impôts.

Pour en savoir plus : voir ci-avant les sites indiqués pour la recherche d'une assistante maternelle.

# DISPOSER D'UNE PLACE EN CRÈCHE

L'enfant est accueilli au sein d'une crèche familiale ou d'une crèche collective qui bénéficie de la subvention de la CNAF dénommée « Prestation de Service Unique (PSU) ». Dans les deux cas, la participation financière horaire de la famille est calculée en fonction de ses ressources et de sa composition, selon le barème national de la CNAF.

Toutes les crèches regroupées au sein de l'Offre de Service Petite Enfance – les crèches familiales, les crèches collectives, mais aussi les micro-crèches Alain Babillot, Les Argentiers et Lucilann – appliquent ce barème.

# Les crèches collectives

Pour connaître le tarif horaire applicable à sa situation : 1° Déterminer le montant des ressources mensuelles de la famille [(ressources annuelles – charges déductives autorisées) / 12].

Il existe un montant plancher et un montant plafond des ressources mensuelles de la famille. En 2022, le montant plancher s'établit à 712,33  $\in$  et le montant plafond à 6 000  $\in$ .

2° Calculer le tarif horaire en multipliant le montant des ressources mensuelles de la famille par le coefficient ci-dessous :

- 0.0619 % (1 enfant dans la famille).
- 0,0516 % (2 enfants dans la famille),
- 0,0413 % (3 enfants dans la famille),
- 0,0310 % (de 4 à 7 enfants dans la famille),
- 0,0206 % (8 enfants ou plus dans la famille).

Exemple: une famille avec 1 enfant disposant d'un revenu mensuel de  $2\,500\,$   $\in$  se voit appliquer un tarif horaire de 1,55  $\in$ . Ce tarif horaire est à multiplier par le nombre d'heures d'accueil contractualisé.

Ces modalités de calcul s'appliquent pour les microcrèches de l'OSPE pour les enfants accueillis depuis le 1er septembre 2019 (pour les contrats antérieurs, il faut utiliser le taux d'effort de la crèche familiale cidessous).

La présence d'un enfant à charge en situation de handicap dans la famille entraîne l'application du taux d'effort inférieur.

#### Les crèches familiales

L'assistante maternelle est salariée de la mairie ou de l'association APIMI, qui adresse, chaque mois, une facture aux parents.

La participation financière de la famille répond aux mêmes règles que pour le multi-accueil, seuls les coefficients changent :

- 0,0516 % (1 enfant dans la famille),
- 0,0413 % (2 enfants dans la famille),
- 0.0310% (3 à 5 enfants dans la famille).
- 0,0206 % (6 enfants et plus dans la famille).

Exemple : une personne seule avec un revenu mensuel de  $1\,200\,$   $\in$  et 2 enfants à charge se voit appliquer un tarif horaire de  $0.50\,$   $\in$ .

La présence d'un enfant à charge en situation de handicap dans la famille entraîne l'application du taux d'effort inférieur.

# DISPOSER D'UNE PLACE DANS UNE MICRO-CRÈCHE

Dans leur très grande majorité, les micro-crèches optent pour un financement indirect de la CAF au travers du « Complément libre choix du mode de garde (CMG) - Structure ». Cette aide financière versée à la famille dont l'enfant est accueilli dans la micro-crèche s'inscrit dans le dispositif plus large de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

Concrètement, le gestionnaire de la micro-crèche détermine librement les tarifs qu'il pratiquera. Seule contrainte, le tarif horaire doit rester inférieur à 10 €/heure, car au-delà, la famille ne pourrait pas bénéficier du CMG - Structure.

Le tarif peut être fixé à l'heure ou à la journée. Dans tous les cas, la tarification doit être modulée en fonction des ressources des familles.

Très souvent, la micro-crèche propose un tarif différent selon que le temps d'accueil hebdomadaire de l'enfant est plus ou moins important. Par exemple, la famille dont l'enfant est accueilli 5 jours par semaine se verra proposer un tarif, horaire ou journalier, moins élevé que celle dont l'enfant vient à la crèche 2 jours par semaine.

Le montant du CMG - Structure perçu par la famille tient compte des ressources de celle-ci, du nombre d'enfants et de l'âge de l'enfant accueilli (plus ou moins de 3 ans). Il est majoré de 30 % si le parent vit seul avec son ou ses enfants. À noter enfin, 15 % de la dépense d'accueil reste nécessairement à la charge de la famille.

Dans les micro-crèches récentes, la tarification comprend la fourniture des repas et des produits d'hygiène, dont les couches.



# LES MODES D'ACCUEIL PAR QUARTIER

La Ville de Bordeaux compte 8 quartiers. Ce carnet d'adresses recense, pour chacun d'eux, les crèches du « guichet unique » (y compris les crèches familiales), puis les crèches privées et enfin les Maisons d'Assistantes Maternelles. Y figurent également des indications sur le nombre d'assistantes maternelles employées du particulier et le nombre de places proposées par ces professionnelles.

Pour la crèche familiale, l'adresse donnée est celle du siège de la crèche. C'est là qu'est basée l'équipe d'encadrement et que se déroulent les temps collectifs. L'accueil des enfants se fait, lui, au domicile des assistantes maternelles de la crèche familiale.

# Lexique

Crèche familiale (ex-SAF)

MAM = Maison d'Assistantes Maternelles

RPE = Relais Petite Enfance (ex-RAM)

PMI = Protection Maternelle Infantile

MAPE = Service Modes d'Accueil Petite Enfance

PAJE = Prestation Accueil du Jeune Enfant

CMG = Complément de libre choix du Mode de Garde

**EAJE** = Etablissement Accueil Jeune Enfant

# Légende cartes

Crèches de l'Offre de Service Petite Enfance (OSPE) regroupées au sein du «guichet unique»

Crèche collective municipale

Crèche familiale municipale

Crèche associative

Crèche en délégation de service public et concession

Crèche privée avec réservation de places par la mairie

Crèche hospitalière

Autres modes d'accueil (la démarche d'inscription se fait directement auprès des structures concernées)

Crèche privée Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM)

# **INFO UTILE!**

Vous êtes salariés ou étudiants d'un des établissements rattachés à l'Université de Bordeaux, de Sciences-Po Bordeaux ou de Bordeaux Sciences Agro? Vous travaillez sur Talence et vous souhaitez une crèche proche de votre lieu d'emploi?
Pensez à notre crèche partenaire

Pitchoun P'tit Campus ! (Plus d'informations page 41)



# **BORDEAUX MARITIME**

# LES CRÈCHES DE L'OSPE

#### CRÈCHES MUNICIPALES



## • Crèche familiale Nord Maritime

Résidence du Lac, bât. KB1, entrée 1 489 avenue de Laroque 05 56 50 93 25

**7h-19h** dans la limite de 10 heures et demie

d'accueil par jour

★10 semaines à 4 ans

IU Semaines a 4 ans

(2 à 3 places par assistante maternelle)



# Arc en ciel

Rue des Genêts, résidence du Lac, entrée T 05 56 69 12 33

**8h-18h** ★ 14 mois à 4 ans (20 places)



# • Chartrons 1

64 rue de Leybardie 05 56 50 24 28 **7h30-18h30** ★ 10 semaines à 4 ans (60 places)



## • Chartrons 2

64 rue de Leybardie 05 57 19 11 01 **8h-18h** ★ 9 mois à 4 ans (25 places)



# • Claveau

135 rue Joseph Brunet 05 56 39 63 85 **7h30-18h30** ★ 10 semaines à 4 ans (30 places)



#### Haussmann

181 cours du Médoc 05 56 39 20 28 **8h-18h ★** 18 mois à 4 ans (15 places)

# CRÈCHES EN DÉLÉGATION DE SERVICE Public (DSP) et concession



# • Berge du lac (La)

People and baby 2 rue Xavier Arsène Henry 09 54 60 78 41 **7h30-19h** ★ 10 semaines à 4 ans (60 places)



# • Odette Pilpoul La Maison Bleue

4 rue Odette Pilpoul
05 57 89 57 41 **7h30-19h** ★ 10 semaines à 4 ans
(60 places dont 54 réservées par la ville de Bordeaux)





# • Nuage bleu

Association Nuage bleu 3 rue Samuel Kirsz, résidence Québec, Appt 002 05 56 50 37 11 8h-18h ★ 15 mois à 4 ans

(16 places dont 6 pour des enfants porteurs de handicap)

10

# • Petites pousses du lac (Les)

Fondation Auteuil Petite Enfance 14 rue du Jonc 05 56 80 00 15

**5h30-21h** ★ 10 semaines à 4 ans (35 places dont 10 en horaires atypiques)

# CRÈCHES PRIVÉES AVEC RÉSERVATION **DE PLACES**

Dans ces crèches, la mairie a réservé des places pour l'accueil des petits Bordelais.



# Aloha Rahilou

68/70 avenue Lucien Faure 05 33 09 15 70 **7h30-19h** ★10 semaines à 4 ans (30 places dont 25 réservées par la mairie)

# LES AUTRES CRÈCHES

La mairie de Bordeaux ne détient pas de places au sein des structures suivantes :



# • Graine de malice

People & baby 20 allée de Boutaut 09 51 07 10 06 **7h30-18h30** ★10 semaines à 3 ans (28 places)



# Hopscotch BAF

Hopscotch crèche et plus 273 cours Balguerie Stuttenberg 05 56 29 99 07 8h-19h30 ★10 semaines à 4 ans (10 places)



# Lilorev

57 rue Blanqui

People & Baby 111, cours du Médoc N6 51 77 91 59 8h-19h ★10 semaines à 3 ans (28 places)



# • Sweet 4 U - micro-crèche

05 56 07 33 85 **8h-19h30** ★10 semaines à 3 ans (10 places dont 1 en périscolaire)

# LES MAM



# Casita de sonhos

15 impasse de Noël 06 14 12 31 90 / 06 40 44 47 11 2 assistantes maternelles pour 8 places



# • Mam'an les ti'bateaux

6 place Philippe Le Bon 06 10 98 86 62 / 06 79 08 95 93 / 06 72 93 20 90 3 assistantes maternelles pour 11 places



# · L'Eveil des sens

1 quai Hubert Prom 06 78 61 77 99 / 06 70 65 82 60 2 assistantes maternelles pour 8 places



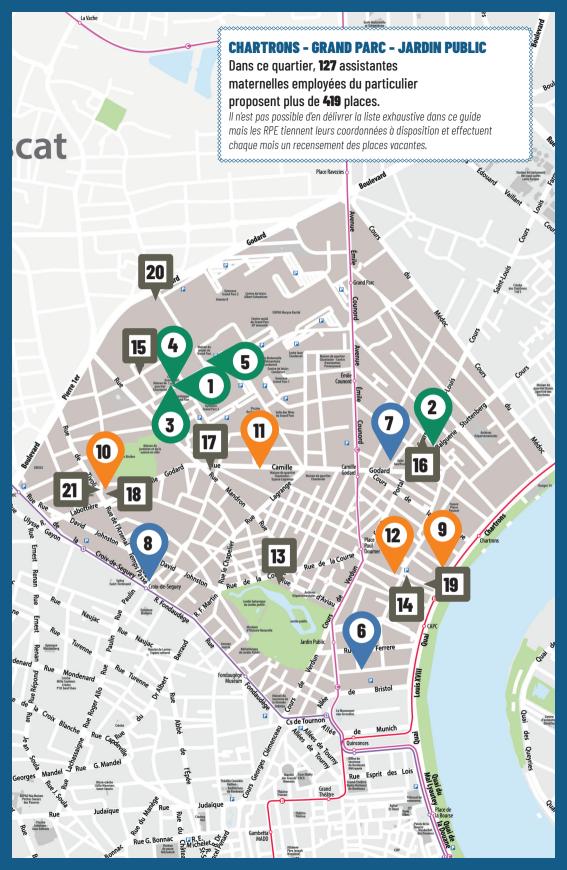
# • Origami

4 avenue des 40 journaux, résidence Les Voiles du lac, appt 10 Bât A 06 62 81 02 12 / 06 15 21 67 40 2 assistantes maternelles pour 8 places



# • Roule mam poule

61 cité Dutrey 06 20 35 70 65 / 06 69 77 07 11 2 assistantes maternelles pour 8 places



# CHARTRONS - GRAND PARC -JARDIN PUBLIC

# LES CRÈCHES DE L'OSPE

# **CRÈCHES MUNICIPALES**

• Crèche familiale Grand parc 47 rue Pierre Trébod

05 24 99 61 21

**7h-19h** dans la limite de 10 heures et demie d'accueil par jour

★10 semaines à 4 ans 2 à 3 places par assistante maternelle

2 • Barreyre

97 rue Barreyre 05 56 00 49 75 **7h30-18h30** ★ 10 semaines à 4 ans (40 places)

3 • Grand parc 1

47 rue Pierre Trébod 05 24 99 61 22 **7h30-18h30** ★ 10 semaines à 4 ans (60 places)

• Grand parc 2

47 rue Pierre Trébod 05 24 99 61 23 **8h-18h** ★ 10 semaines à 4 ans (30 places)

• Grand parc Gendreau

33 rue Louis Gendreau 05 56 50 29 43 / 06 99 92 78 27 **7h30-18h30** ★ 10 semaines à 4 ans (28 places)

# CRÈCHES ASSOCIATIVES

• Brins d'éveil

Association Brins d'éveil 18 rue Vauban 05 56 01 08 20 **7h30-18h30** ★ 10 semaines à 4 ans (30 places dont 6 réservées par la MSA)

• Souris verte (La)

Foyer fraternel 23 rue Gouffrand 05 57 87 47 26

**8h-18h** (ouvert la moitié des vacances scolaires) ★ (17 places dont 3 pour les 6-14 mois 8 heures par semaine maximum et 14 places pour les 14 mois-4 ans)

• Pitchoun 4 saisons

Association Pitchoun 8 rue Jean Odin 05 57 01 99 95 **7h45-18h45** ★ 10 semaines à 4 ans (54 places)

# LES AUTRES CRÈCHES

La mairie de Bordeaux ne détient pas de places au sein des structures suivantes :

g • A pas de géant

13 rue Raze 07 68 53 37 84 **8h-19h ★** A partir de 10 semaines (15 places)

• Bordeaux bleu marine

17 rue de Rivière 09 81 84 26 33 **8h-18h30 ★** 10 semaines à 4 ans (10 places)



# • Little Chartrons

Eponyme
118 rue Camille Godard
05 57 22 03 93
8h-19h ★ 10 semaines à 3 ans
(11 places)



# • Ô délices

People & baby
12 rue Cornac
09 73 13 95 38
8h-19h ★ 9 semaines à 3 ans
(22 places)

# **LES MAM**



# • Hauts comme 3 plumes

87 rue de la Course 06 45 68 66 05 2 assistantes maternelles pour 8 places



## • La Casita

MAM franco-espagnole 21 rue Latour 06 62 74 47 08 / 06 44 80 83 70 2 assistantes maternelles pour 8 places



# • Les Loulous du parc

9 rue Henri Expert, résidence Vanillier E5, appt 18 09 52 30 72 83 / 06 72 93 59 84 / 06 62 34 33 56 2 assistantes maternelles pour 8 places



10/12 cours Saint-Louis 06 76 92 47 55 / 06 20 12 08 85 2 assistantes maternelles pour 8 places



# L'Île aux oursons

166 rue Camille Godard 06 59 90 44 59 / 06 33 90 60 69 2 assistantes maternelles pour 8 places



# • Mini poppins

17 rue de Rivière Entrée A 07 81 13 90 90

4 assistantes maternelles pour 16 places



# Nos premiers pas

3 rue du Couvent 06 58 84 92 62 / 06 18 59 43 99 / 06 19 16 09 60 3 assistantes maternelles pour 10 places



#### • Ô merveilles

92 rue Pierre Trébod, résidence Locus Solus, Appt 101 06 59 51 38 40 / 06 69 10 41 64 / 06 47 97 23 28 3 assistantes maternelles pour 12 places



# Sacrée marmaille

14 rue de Tivoli 06 76 45 77 89 / 06 32 67 49 69 / 06 82 37 40 61

3 assistantes maternelles pour 12 places



# **CENTRE-VILLE**

# LES CRÈCHES DE L'OSPE

# CRÈCHES MUNICIPALES

• Albert Barraud
15 rue du Docteur Albert Barraud
05 56 44 45 12

**7h30-18h30** ★ 10 semaines à 4 ans (60 places)

# Argentiers (Les)

3/5 rue des Argentiers 05 56 81 33 70 8h-18h ★ 18 mois à 4 ans (10 places)

# • Sainte-Colombe 1

2 rue Sainte-Colombe 05 56 56 57 40 **7h30-18h30** ★ 10 semaines à 4 ans (25 places)

Sainte-Colombe 2

2 rue Sainte-Colombe 05 56 56 57 41 8h-18h ★ 10 semaines à 4 ans (25 places)

#### CRÈCHES ASSOCIATIVES

• Alain Babillot

Association Crescendo 127 rue Georges Mandel 09 84 35 67 74 **7h30-18h30** ★ 10 semaines à 4 ans (9 places)

Câlins d'orme (Les)

Association Bel orme
212 rue Naujac 05 56 69 80 05 **7h30-18h30** ★ 10 semaines à 4 ans
(20 places)

# Mille couleurs

Association P'tit Bout'chou

74 bis rue Mondenard 05 32 09 15 96 **7h45-18h45** ★ 10 semaines à 4 ans :
40 places dont 1/3 pour les enfants en situation de handicap /3 à 6 ans : 6 places pour des enfants en situation de handicap (46 places)

# • Petits bouchons (Les)

Association Les Petits bouchons 8 rue des Palanques 05 56 00 74 55 7h30-18h30 ★ 10 semaines à 4 ans (60 places)

# • Pitchoun Gambetta

Association Pitchoun 34 place Gambetta 05 57 01 99 91 **8h-19h ★** 10 semaines à 4 ans

# (54 places) • P'tit Bout'Chou

Association P'tit Bout'chou
70 rue Mondenard
05 56 8119 22
7h45-18h45 ★ 10 semaines à 4 ans
(35 places)

# 11 • Tralal'Ayres

Association Crescendo
58 rue des Ayres 09 73 68 72 68
8h-19h
16 mois à 4 ans
(12 places)

## • Union Saint-Bruno

Association Union Saint-Bruno 49 rue Brizard 05 56 96 96 52 8h-18h15 ★ 12 mois à 4 ans (20 places)

# **CRÈCHES PRIVÉES**

Dans ces crèches, la mairie a réservé des places pour l'accueil des petits Bordelais.

# Aux P'tits voyages

Babilou 83 rue Naujac 05 56 44 86 19 **7h30-19h ★** 10 semaines à 4 ans (34 places dont 17 réservées par la mairie)





#### Cadet Rousselle

La Maison bleue 41 rue de la Rousselle 09 67 50 57 66 7530 195 \$\display 10 compines

**7h30-19h** ★ 10 semaines à 4 ans (26 places dont 20 réservées par la mairie)



# • Enfants d'Osiris (Les)

La Maison bleue
11 cours Marc Nouaux
09 50 50 56 42 / 06 10 01 77 58
8h-19h ★ 10 semaines à 4 ans
(20 places dont 15 réservées par la mairie)



# • Île aux oiseaux (L')

Babilou
Bal 57- Centre commercial Mériadeck,
57 rue du château d'eau
05 56 43 23 67 **7h30-19h** ★ 10 semaines à 4 ans
(38 places dont 15 réservées par la mairie)

# LES AUTRES CRÈCHES

La mairie de Bordeaux ne détient pas de places au sein des structures suivantes :



#### Cardinal mériadeck

Les Petits chaperons rouges 9 esplanade Charles de Gaulle, immeuble Le Cardinal 05 54 06 00 37 8h-19h ★ 10 semaines à 4 ans (24 places)



# • Comme 3 pommes

Hapili Léa et Léo 21, cours Pasteur 05 56 81 28 53 **8h-18h30** ★ 10 semaines à 3 ans (12 places)



#### • Hello

68 rue du Palais Gallien 09 67 60 78 14 **8h-19h30** ★ 10 semaines à 3 ans (10 places)



#### Hopscotch Croix de Seguey

Hopscotch crèche et plus 42 rue de la Croix de Seguey 09 62 51 06 93 8h-19h30 ★ 10 semaines à 3 ans (10 places)



# • Little Saint-Seurin

Eponyme
34 rue Ségalier
05 47 50 03 65
8h-19h ★ 10 semaines à 3 ans
(11 places)



# • Mélodie et ritournelle

7 cours du Maréchal Juin 09 50 23 59 55 **7h30-19h** ★ 10 semaines à 3 ans (28 places)



# Minimov

27 rue Hériard Dubreuil 05 57 99 49 72 **7h30-18h30** ★ 10 semaines à 4 ans (10 places)





People and baby 48 rue de Marseille 09 80 99 55 81 8h-19h ★ 10 semaines à 4 ans (11 places)

# • Petit théâtre (Le)

People & baby

22 rue Esprit des Lois

09 73 62 64 33

8h-19h \* 3 mois à 3 ans

(12 places)

# **LES MAM**



# Cocoon

95 rue Mondenard 07 63 18 78 79 / 06 65 16 10 12 2 assistantes maternelles pour 8 places



# • Il était une fois

11 rue Colbert 06 62 29 26 14 / 07 54 84 11 03 2 assistantes maternelles pour 6 places



# • Bulles trotteurs (Les)

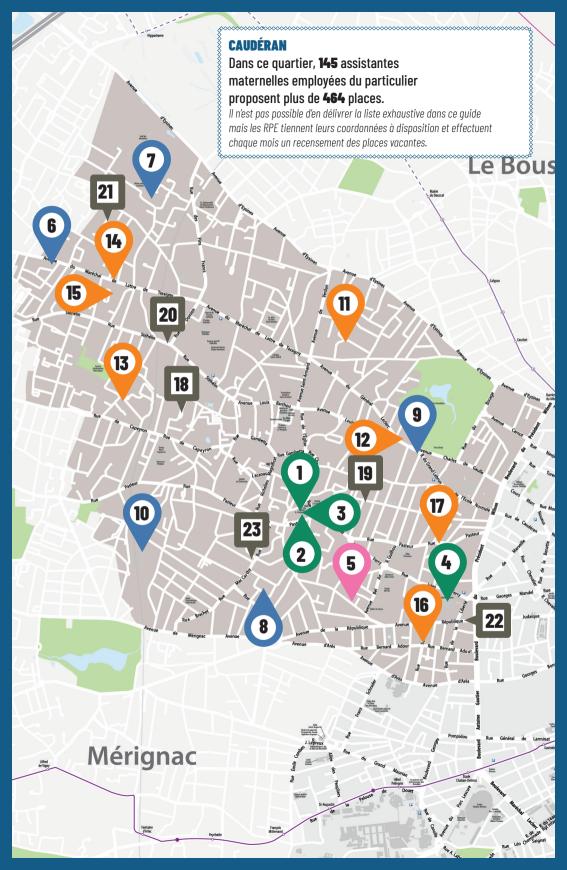
30/32 rue du Petit Goave 07 62 82 17 79 / 06 14 49 05 01 2 assistantes maternelles pour 7 places

\_ \_\_\_



# • Pomme d'Api

38 rue Terre Neuve 09 51 43 62 88 / 06 09 09 01 81 / 06 24 15 07 67 2 assistantes maternelles pour 8 places



# **CAUDÉRAN**

## LES CRÈCHES DE L'OSPE

#### **CRÈCHES MUNICIPALES**

1 · Crèche familiale Caudéran Tauzin

1 rue Bahr 05 56 02 97 21

**7h-19h** dans la limite de 10 heures et demie d'accueil par jour

★10 semaines à 4 ans

2 à 3 places par assistante maternelle

• Armand Faulat 1

1 rue Bahr 05 57 22 91 50

**7h30-18h30** ★10 semaines à 4 ans (40 places)

• Armand Faulat 2

1 rue Bahr 05 57 22 91 54

**8h-18h30** ★10 semaines à 4 ans (40 places)



BP 9, 1 rue Jules Ferry 05 56 24 29 26

**7h30-18h30** ★10 semaines à 4 ans (60 places dont 15 réservées par la mairie de Bordeaux)

## CRÈCHE EN DÉLÉGATION DE SERVICE Public (DSP)

• D3

Les Petits chaperons rouges

33 rue Détrois 05 54 06 00 36

**7h30-19h** ★10 semaines à 4 ans

(60 places)

#### CRÈCHES ASSOCIATIVES

6

#### • Coccinelle (La)

Association Coccinelle

502 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

05 56 97 12 48

Du lundi au jeudi : 8h-18h30

Le vendredi: 8h-18h

★12 semaines à 4 ans (10 semaines sur

dérogation) (21 places)

• Lucilann Davezac

Association Lucilann 7 allée Davezac

05 56 46 24 33 /07 49 94 14 52

**7h30-18h30** ★10 semaines à 4 ans

(9 places)

🔷 • Lucilann Moreau

Association Lucilann

8 rue du Professeur Moreau

09 80 31 95 26 / 07 49 94 14 52

**7h30-18h30** ★10 semaines à 4 ans

(20 places)

#### • Pitchoun Caudéran

Association Pitchoun

152 avenue Charles De Gaulle

05 57 01 99 92

**7h30-18h30** ★10 semaines à 4 ans

(54 places)

#### • Quai des bambins

Association Les parents de Caudéran

Résidence Les Chartreuses 28 rue Maurice Druon

05 56 34 97 92

**7h45-18h30** ★10 semaines à 4 ans

(30 places)



## LES AUTRES CRÈCHES

La mairie de Bordeaux ne réserve pas de places au sein des structures suivantes :



#### Amusez-vous bien

19 avenue de Strasbourg 05 54 78 09 75 **8h-19h** ★10 semaines à 4 ans (10 places)



#### Central park

People & baby 163 avenue Charles de Gaulle 06 58 57 18 15 8h-19h ★10 semaines à 4 ans (10 places)



#### LIVELY Périnot

LIVELY by Sodexo
43 rue Périnot
06 20 30 39 10
7h30-19h ★10 semaines à 4 ans
(24 places)



#### • Pomme d'Happy 1

427 avenue De Lattre de Tassigny 05 56 97 80 84 **8h-18h30** ★10 semaines à 3 ans (10 places)



#### Pomme d'Happy 2

9 square René Rougerie 05 56 24 14 76 **8h-18h30** ★ 10 semaines à 3 ans (10 places)





#### • Pomme et Lune

23 rue Solle 07 68 51 42 24 **8h-19h ★**10 semaines à 4 ans (10 places)



#### • Petits preneurs (Les)

44 rue Pasteur 06 30 34 17 98 **8h-18h45** ★ 15 mois à 4 ans (10 places)



## **LES MAM**



## • Coquin'ours

7 rue Claire 06 20 60 30 93 / 06 74 07 99 84 / 06 35 44 86 66 3 assistantes maternelles pour 12 places



## • En route pour l'aventure

97 avenue Alsace-Lorraine 06 27 75 04 08 / 06 35 58 89 88 2 assistantes maternelles pour 8 places



#### • Les Petites canailles

90 rue Stéhelin 06 86 96 30 19 / 06 50 70 12 41 2 assistantes maternelles pour 8 places



#### L'île aux enfants

37 rue Clérambault 06 67 01 38 20 / 06 21 33 73 95 2 assistantes maternelles pour 8 places



## Poopy

33 avenue de la République 06 74 69 91 13 / 06 50 35 91 63 2 assistantes maternelles pour 8 places



## • Over the Rainbow

5 avenue Georges Clemenceau 07 88 02 09 09 / 07 87 33 05 36 3 assistantes maternelles pour 12 places





## SAINT-AUGUSTIN - TAUZIN -ALPHONSE DUPEUX

## LES CRÈCHES DE L'OSPE

#### **CRÈCHES MUNICIPALES**



#### • Crèche familiale Caudéran Tauzin

1 rue Bahr 05 56 02 97 21

**7h-19h** dans la limite de 10 heures et demie d'accueil par jour

★10 semaines à 4 ans

2 à 3 places par assistante maternelle

Le siège de la crèche familiale est situé à Caudéran, mais des assistantes maternelles habitent dans ce quartier.



### Carreire

1 rue Camille Saint-Saëns 05 56 98 6718 **7h30-18h30** ★10 semaines à 4 ans (40 places)



#### • Ornano

300 rue d'Ornano 05 56 93 06 98 **7h30-18h30** ★10 mois à 4 ans (20 places)

## CRÈCHES EN DÉLÉGATION DE SERVICE Public (DSP)



#### Dr Christiane Larralde

Les Petits chaperons rouges 20 rue Albert Thomas 05 54 06 00 38 / 06 43 25 04 09 **7h30-19h** ★10 semaines à 4 ans (60 places)

#### CRÈCHES ASSOCIATIVES



#### • Соисои

Association Eveillez les bébés 4 rue François Daunes 05 56 51 41 96 7h30-18h30 ★10 semaines à 4 ans (30 places)



#### • Escale des bambins (L')

Association Brins d'éveil 95 rue du Tondu 05 57 29 29 28 **8h-18h30** ★10 semaines à 4 ans (20 places)



#### • Pain d'épice

Association Brins d'Eveil
11 rue de Caulet
05 56 01 40 97
8h-18h30 ★10 semaines à 4 ans
(20 places)



#### Pitchoun P'tit campus

Association Pitchoun

Allée René Laroumagne,
Domaine universitaire Talence
05 57 01 99 93
7h30-18h30 ★ 10 semaines à 4 ans





#### • Pouponnière du centre (La)

Association Brins d'éveil 144 rue Manon Cormier 05 57 29 29 27 8h-18h30 ★18 mois à 4 ans (14 places) voir encadré page 27

#### **CRÈCHES PRIVÉES**

Dans ces crèches, la mairie a réservé des places pour l'accueil des petits Bordelais.



#### • Eden'art

People & Baby 190 bis rue Lecoca 09 53 19 47 01

**8h-19h** ★ 10 semaines à 4 ans (32 places dont 25 réservées par la mairie)



#### • Babilou Leclerc

Rahilou

126 boulevard Maréchal Leclerc 0 809 10 30 00

**7h30-19h** ★ 10 semaines à 4 ans (42 places dont 20 places réservées par la mairie)



#### Babilou Douet

Rahilou 89 rue de la pelouse Douet 0 809 10 30 00 / 05 33 09 14 81 7h30-19h ★10 semaines à 4 ans (26 places dont 20 réservées par la Mairie) (ouverture 1er semestre 2021)

#### CRÈCHE HOSPITALIÈRE



#### Charles Perrens 53 rue du Tauzin

05 56 56 67 37 **6h15-19h30** ★10 semaines à 4 ans (60 places dont 5 réservées par la mairie)

## LES AUTRES CRÈCHES

La mairie de Bordeaux ne détient pas de places au sein des structures suivantes :



#### Baby nook

44 avenue Frantz Schrader 05 56 98 96 70 **8h-19h** ★10 semaines à 3 ans 1/2 (11 places)



#### Camomille

La Maison bleue 37 cours du Maréchal Galliéni 06 35 23 46 15 **8h30-19h** ★10 semaines à 4 ans (10 places)



#### Little Ornano

Eponyme 295 rue d'Ornano NS 47 50 N3 65

8h-19h ★10 semaines à 4 ans (jusqu'à 6 ans pour l'accueil périscolaire) (10 places)



#### Mias (Les)

**UB4Kids** 

144 rue d'Ornano 06 70 70 06 31

**8h-18h30** ★10 semaines à 3 ans (10 places)



#### Minots (Les)

UB4Kids

139 rue de Belleville N6 7N 7N 06 31

**8h-18h30** ★ 10 semaines à 3 ans (10 places)

## **LES MAM**



#### Alouette

2 rue de Bethman Cœur du Tauzin N7 89 N1 84 40 / N6 30 N8 27 22 2 assistantes maternelles pour 8 places



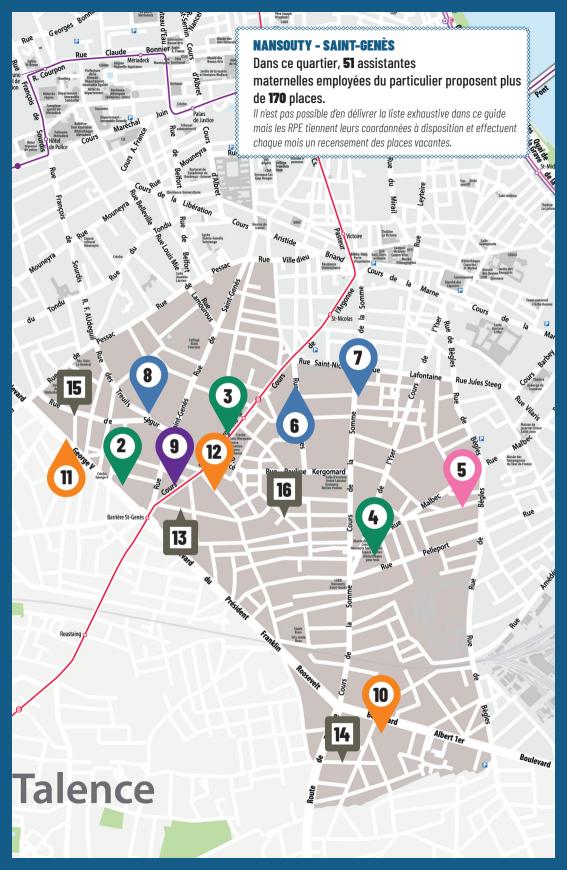
#### Mille et un sourires

Association "Être et Devenir" 47 boulevard Georges V 06 73 18 42 11 / 06 23 74 32 20 / 06 80 91 56 98 3 assistantes maternelles pour 12 places



#### Mam'ours

247 boulevard Maréchal Leclerc 07 83 81 23 58 / 06 99 30 27 62 / 06 67 00 77 42 3 assistantes maternelles pour 12 places



# NANSOUTY - SAINT-GENÈS

## LES CRÈCHES DE L'OSPE

#### CRÈCHES MUNICIPALES



#### • Crèche familiale Bordeaux sud

Espace Petite enfance et Familles du Noviciat 5 rue du Noviciat 05 56 51 89 70

**7h-19h** dans la limite de 10 heures et demie d'accueil par jour ★ 10 semaines à 4 ans 2 à 3 places par assistante maternelle

Le siège de la crèche familiale est situé à Bordeaux Sud mais des assistantes maternelles habitent dans ce quartier.



154 bd Georges V

05 56 57 78 93 **8h-18h** ★ 18 mois à 4 ans (12 places)

## • Jean Marquaux

208 Cours de l'Argonne 1 his rue de l'hérisson 05 56 91 55 90 **7h30-18h30** ★ 10 semaines à 4 ans (20 places)

## Malbec Nansouty 250 rue Malbec

05 56 56 50 50 **7h30-18h30** ★ 10 semaines à 4 ans (34 places)

## CRÈCHES EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)



## • Mirassou

La Maison bleue 35 rue Roger Mirassou 05 57 80 18 84 / 06 01 61 79 63 **7h30-19h** ★ 10 semaines à 4 ans (60 places)

#### **CRÈCHES ASSOCIATIVES**



### A petit pas

Association Crescendo 35-37 rue des Sablières 09 73 15 68 31 **7h30-18h30** ★ 10 semaines à 4 ans (27 places)



#### • Pitchoun Globe trotteurs

Association Pitchoun 130 cours de la Somme 05 57 01 99 98 7h45-18h45 ★ 10 semaines à 4 ans (60 places)



#### • Villa Pia

Fondation Cos 52 rue des Treuils CS 11092 05 57 53 01 45 **8h-18h30** ★ 10 semaines à 4 ans (24 places)

#### **CRÈCHES PRIVÉES**

Dans ces crèches, la mairie a réservé des places pour l'accueil des petits Bordelais.



#### Argonautes (Les)

People & Baby 255 cours de l'Argonne 09 54 29 00 80

8h-19h ★ 10 semaines à 4 ans (30 places dont 10 réservées par la mairie)

## LES AUTRES CRÈCHES

La mairie de Bordeaux ne détient pas de places au sein des structures suivantes :



## • Babilou Albert 1er

Babilou 35/39 boulevard Albert 1er 05 33 09 43 83 **7h30-19h** ★ 2,5 mois à 4 ans (14 places)



#### Kiddies

Crèches de France 28 rue Laboye 06 20 30 39 10 8h-19h ★ 10 semaines à 3 ans (10 places)



#### · Sweat 4 U de Goth

33 rue Bertrand de Goth 05 57 91 40 47 / 07 66 25 82 73 8h-19h30 ★ 10 semaines à 3 ans

(10 places)



## **LES MAM**



## • A petits pas

18 bis rue Dubourdieu 06 30 87 03 40 / 06 68 26 46 89 2 assistantes maternelles pour 8 places



#### MAM'Hibou

26 rue Jean Lalanne 06 47 94 74 53 / 06 43 87 04 35 / 06 37 44 53 16 3 assistantes maternelles pour 12 places



#### Hucocotte

35 rue de Segur 06 03 71 36 83 / 06 20 44 26 06 / 06 89 95 45 83 3 assistantes maternelles pour 12 places



#### • Les P'tits loups

69 rue Tillet 05 47 79 45 83

2 assistantes maternelles pour 8 places



## **BORDEAUX SUD**

## LES CRÈCHES DE L'OSPE

#### **CRÈCHES MUNICIPALES**

• Crèche familiale Bordeaux sud Espace Petite enfance et Familles du Noviciat 5 rue du Noviciat 05 56 51 89 70 (8h-17h30) 7h-19h dans la limite de 10 heures et demie d'acqueil par jour

★10 semaines à 4 ans
2 à 3 places par assistante maternelle

• Carle Vernet 1
9 rue du Pr Devaux
05 56 85 73 27
7h30-18h30 \*10 semaines à 4 ans
(40 places)

• Carle Vernet 2 9 rue du Pr Devaux 05 56 84 45 40 8h-18h ★10 semaines à 4 ans (20 places)

• Gaspard Philippe
11 rue Gaspard Philippe
05 56 91 78 17
7h30-18h30 ★10 semaines à 4 ans
(40 places)

• Magendie 45 rue Magendie 05 56 91 73 88 7h30-18h30 ★10 semaines à 4 ans (34 places) • Tana Hoban 1
10 rue du Mouton
05 56 91 30 21
7h30-18h30 \* 10 semaines à 4 ans
(51 places)

• Tana Hoban 2 10 rue du Mouton 05 57 95 83 64 8h-18h30 ★10 semaines à 4 ans (22 places)

#### **CRÈCHES ASSOCIATIVES**

• Canaillous Armagnac
Association AGEAC-CSF
23 rue Beck
09 80 82 72 68
8h-18h \* 10 semaines à 4 ans
(20 places)

9 • Canaillous Brascassat

Association AGEAC-CSF

4/6 rue Brascassat, Résidence Le Renard

05 56 85 35 66

8h-18h ★10 semaines à 4 ans

(20 places)

• Canaillous Laffiteau
Association AGEAC-CSF
13 rue Laffiteau
05 56 85 39 79
7h30-18h30 ★10 semaines à 4 ans
(20 places)



#### Maison des enfants (La)

Association Apeef 64 rue Magendie 05 56 33 86 50

**8h-18h30** ★ 18 mois à 3 ans en journée complète ou 1/2 iournée.

Mercredi: ateliers en matinée ou l'après-midi pour les enfants de 3 à 12 ans. (38 places dont 22 en journée complète)

#### **CRÈCHES PRIVÉES**

Dans ces crèches, la mairie a réservé des places pour l'accueil des petits Bordelais.



#### Baby'art

People & baby 21, cours Barbey 09 54 74 92 23 8h-19h ★ 10 semaines à 4 ans



#### Bordeaux Boca

Les Petits chaperons rouges 1, rue de la Seiglière 05 40 24 81 10 / 06 37 77 29 21 **8h-19h** ★ 10 semaines à 4 ans (43 places dont 20 réservées par la mairie)

(28 places dont 5 réservées par la mairie)

## LES AUTRES CRÈCHES

La mairie de Bordeaux ne détient pas de places au sein des structures suivantes :



#### Apprentis'sages

40 rue Lalande

05 56 75 22 97 8h-18h30 du lundi au jeudi 8h-16h le vendredi ★10 semaines à 4 ans (10 places)



#### Ernestine

Hapili Léa et Léo 38 rue Brulatour 05 56 91 01 02 **8h-19h** ★ 10 semaines à 3 ans (10 places) (6 ans pour du périscolaire)



#### Crocus

People & Baby 26 rue Lefol 07 83 99 26 51

**7h30-19h** ★ 10 semaines à 3 ans (10 places)



#### Petites canailles (Les)

51 quai de Paludate 07 58 83 48 35 **8h-19h** ★10 semaines à 4 ans (27 places)

## **LES MAM**



#### • La Cigogne des Capus

29 rue Elie Gintrac 06 35 38 24 99 / 06 60 13 18 34 / 07 82 45 25 82 3 assistantes maternelles pour 12 places



#### Le Jardin

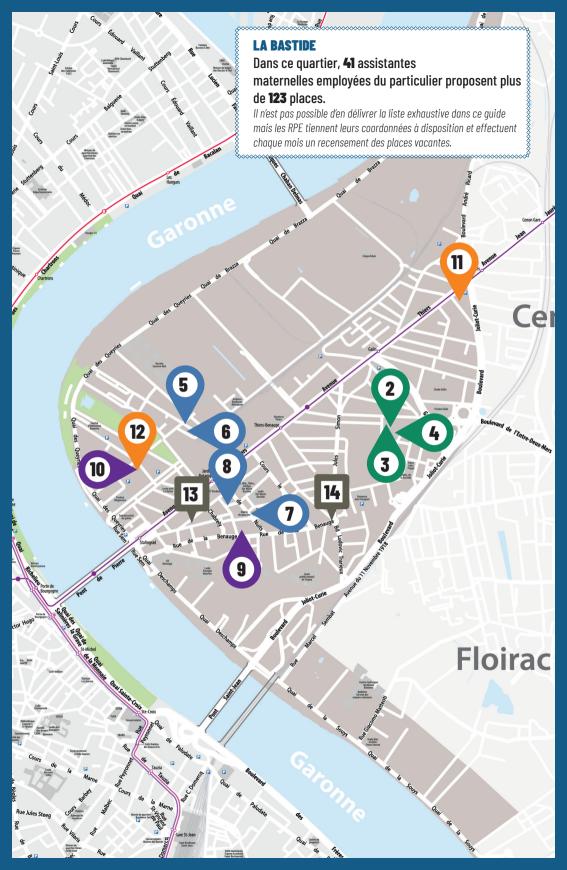
22 rue Malbec 06 50 33 92 30 / 06 99 89 69 53 / 06 80 71 77 63 / 06 21 53 35 23 4 assistantes maternelles pour 16 places



#### • Mains à mains

84 rue Camille Sauvaieau Résidence Europe, Appt 1 06 27 19 11 28 / 06 34 46 00 22 / 06 75 50 95 19

3 assistantes maternelles pour 12 places



## LA BASTIDE

## LES CRÈCHES DE L'OSPE

#### CRÈCHES MUNICIPALES



#### • Crèche familiale Bordeaux sud

Espace petite enfance et familles du Noviciat 5 rue du Noviciat

05 56 51 89 70

**7h-19h** dans la limite de 10 heures et demie d'accueil par jour

★ 10 semaines à 4 ans

2 à 3 agréments par assistante maternelle

Le siège de la crèche familiale est situé à Bordeaux Sud mais des assistantes maternelles habitent dans ce quartier.



#### • Benauge 1

7 rue Raymond Poincaré 05 56 86 16 17

**7h30-18h30** ★ 10 semaines à 4 ans (60 places)



#### • Benauge 2

7 rue Raymond Poincaré 05 57 54 49 24

**8h30-17h30** ★ 6 mois à 4 ans

(15 places)



#### • Benauge 3

10/12 rue du Docteur Yersin 8h-18h30 ★10 semaines à 4 ans (40 places)



#### **CRÈCHES ASSOCIATIVES**



#### • Cabane de Gustave (La)

Association Apimi 136 rue Hortense

05 56 67 87 06

Accueil collectif lundi, mardi, jeudi et vendredi : **7h30-18h30** (le mercredi jusqu'à 16h)

Accueil familial lundi, mardi, jeudi et vendredi:

7h-19h (le mercredi jusqu'à 16h)

★ 10 semaines à 4 ans (jusqu'à 5 ans révolus pour les enfants porteurs de handicap) (30 places dont 1/3 pour des enfants porteurs de handicap)



#### Jardin d'Hortense

Association Apimi 140 rue Hortense

05 56 67 87 06

Accueil collectif lundi, mardi, jeudi et vendredi :

**7h30-18h30** (le mercredi jusqu'à 16h)

Accueil familial lundi, mardi, jeudi et vendredi :

**7h-19h** (le mercredi jusqu'à 16h)

★ 15 mois à 4 ans (jusqu'à 5 ans révolus pour les enfants porteurs de handicap)

(30 places dont 1/3 pour des enfants porteurs de handicap)



#### Maison soleil (La)

Association Apeef 30 rue de Châteauneuf 05 56 32 72 64

lundi, mardi, ieudi et vendredi :

8h-18h pour les enfants de

★ 18 mois à 4 ans

(20 places dont 12 en journée complète)



#### Pitchoun Bastide

Association Pitchoun
16 rue de Nuits
05 57 01 99 94
8h-19h ★ 10 semaines à 4 ans
(54 places dont 12 places en horaires
atypiques de 6h30 à 20h30)

#### CRÈCHES PRIVÉES

Dans ces crèches, la mairie a réservé des places pour l'accueil des petits Bordelais.



#### • Babilou Bastide Benauge

Babilou
112 rue de la Benauge
05 33 09 69 03
7h30-19h ★ 10 semaines à 4 ans
(36 places dont 20 réservées par la mairie)



#### • **Bilbo'quai** People & Baby

87 rue Nuyens 09 72 84 74 71 **8h-19h ★** 10 semaines à 4 ans (20 places dont 12 réservées par la mairie)

## LES AUTRES CRÈCHES

La mairie de Bordeaux ne détient pas de places au sein des structures suivantes :



#### • Cabanes (Les)

369 avenue Thiers 07 86 46 97 58 **8h-18h** ★ 3 mois à 3 ans (10 places)



#### • Tourni'quai

People & baby 87 rue Nuyens 09 72 84 74 71 **8h-19h ★** 10 semaines à 4 ans (10 places)

## **LES MAM**



#### • La Petite maison

30 rue Montméjean 06 07 02 95 16 / 05 54 78 56 28 / 06 68 18 34 64 3 assistantes maternelles pour 12 places



#### • Les Petits lions bleus

8 boulevard Jules Simon 06 81 94 77 40 / 06 49 65 11 25 2 assistantes maternelles pour 8 places

## **CONTACTS UTILES**

#### bordeaux.fr

Sur le site officiel de la mairie, on trouve tout ce qu'il est utile de savoir quand on réside à Bordeaux (actualité, agenda, services, démarches, culture, petite enfance...).

#### monenfant.fr

Recherche d'un mode d'accueil, calcul du coût d'une assistante maternelle ou d'une place en crèche... Le site de la Caisse d'Allocations Familiales accompagne les parents jour après jour.

#### msa33.fr

La MSA gère l'ensemble de la protection sociale de la profession agricole (exploitants, employeurs, salariés, retraités... ainsi que leurs familles).

#### gironde.fr

Un clic sur la rubrique Enfance et Famille pour accéder à des informations sur les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), mais aussi les modes d'accueil en Gironde, l'adoption ou l'Aide sociale à l'enfance

#### impots.gouv.fr

Sur ce site, chaque contribuable dispose d'un espace particulier en ligne depuis lequel il peut effectuer l'essentiel de ses démarches fiscales courantes, sans avoir à se déplacer.

#### fepem.fr

La Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile. On y trouve des informations sur l'emploi d'un.e garde à domicile ou d'une assistante maternelle.

#### syndicatpe.fr

Droit du travail, minimum salariaux, convention collective... Le site du Syndicat des Particuliers Employeurs aide à devenir employeur.

#### servicesalapersonne.gouv.fr

Un site gouvernemental pour tout savoir sur les services à la personne : activités proposées, avantages fiscaux et sociaux pour les particuliers, organismes agréés...

#### service-public.fr

Le site officiel de l'administration française recense des informations utiles pour connaître ses droits et réaliser ses démarches

#### pajemploi.urssaf.fr

Ce site est une offre de service du réseau des Urssaf destinée à simplifier les formalités administratives pour les parents employeurs qui font garder leurs enfants par une assistante maternelle agréée ou une garde d'enfant à domicile





La Direction de la Petite Enfance et des Familles a un service dédié à l'accompagnement de toutes les parentalités. Le service « Familles et Parentalités » veille, entre autres, au développement sur le territoire d'espaces de prévention et d'accompagnement à la parentalité.

Ce sont des lieux où enfants et parents sont accueillis dans des espaces conviviaux par des professionnels formés à l'accueil. Ces temps privilégiés permettent de se rencontrer, d'échanger entre parents, de trouver de l'aide, d'expérimenter la séparation, de contribuer à l'autonomie et à la socialisation des enfants. Il s'agit aussi de vivre des expériences nouvelles avec ses enfants. L'espace est adapté aux petits et aux grands, chacun peut y trouver sa place.

## **LA PARENTÈLE**

Cette structure municipale offre un projet pilote et unique aux familles. Elle est ouverte à tous, anonyme et gratuite. Chacun y est le bienvenu, quel que soit son lieu de résidence et quel que soit l'âge des enfants (les plus petits comme les plus grands).

La Parentèle assure des missions d'information (sur les autres lieux ressources, sur les propositions faites aux familles dans la ville...), d'orientation si nécessaire (vers d'autres espaces de prise en charge, d'aide ou de soutien), ou encore de prévention précoce des troubles du lien familial... La durée de fréquentation du lieu est limitée à 1h30.

#### Quartier Bordeaux Centre (Mériadeck) 2 rue Courpon 05 56 24 62 35



Horaires tous publics:

- mardi et vendredi, de 10h à 12h30 et de 15h à 18h,
- mercredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h.
- samedi, de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30.

(horaires différents en période de vacances scolaires, consulter bordeaux.fr)

Tram ligne A, arrêt Saint-Bruno / Bus lignes 1 et 26. Parkina aratuit le temps de votre visite.

Accès poussettes et personnes à mobilité réduite par la rue François de Sourdis.

Accueil des familles avec enfant de moins d'1 an ou futurs parents :

- jeudi, de 10h à 12h.

# LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Ces lieux d'accueil s'inspirent des maisons vertes créées par Françoise Dolto. Ils accueillent les enfants jusqu'à 4 ans accompagnés d'un adulte. Les petits sont accueillis par 2 ou 3 professionnels dans un espace équipé de jeux et de jouets. L'accueil est anonyme, libre et gratuit.

Deux LAEP sont municipaux et deux associations sont subventionnées par la mairie pour proposer aux familles des lieux d'accueil dans différents quartiers de Bordeaux.

#### Bordeaux Maritime

#### LAEP A petits pas - Bacalan

(LARPE, association AGEP)
Centre d'animation de Bacalan,
139 rue Joseph Brunet

mardi de 9h30 à 12h (sauf 2<sup>ème</sup> moitié des vacances scolaires).

Pour se renseigner : 05 56 94 34 34

#### LAEP A petits pas - Les Aubiers

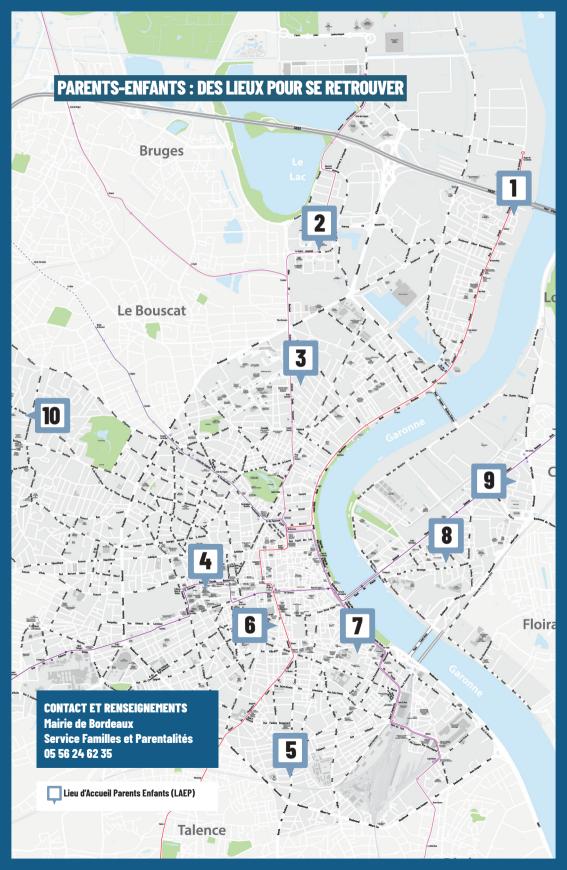
(LARPE, association AGEP) Salle de l'Oasis, Résidence du Lac, entrée N

Avenue de Laroque

lundi de 15h30 à 18h30 (sauf août et le dernier lundi de décembre) Pour se renseigner : 05 56 94 34 34







## Bordeaux Grand parc - Chartrons -Jardin public

#### LAEP A petits pas - Grand Parc

(LARPE, association AGEP)

RAM Bordeaux Nord Maritime

122 avenue Emile Counord

Vendredi de 9h30 à 12h30 (sauf les deux

premières semaines d'août et le dernier vendredi de décembre).

Pour se renseigner: 05 56 94 34 34

#### Bordeaux Centre

#### La Parentèle

(mairie de Bordeaux)

2 rue Courpon

Jeudi, de 10h à 12h.

Exclusivement proposé aux futurs parents et parents d'enfants de moins d'un an. La salle d'accueil est spécialement aménagée pour les tout-petits et leurs parents.

Pour se renseigner: 05 56 24 62 35 ou bordeaux.fr

## Bordeaux Nansouty - Saint-Genès

#### LAEP Petit prince (jusqu'à 6 ans)

(mairie de Bordeaux)

Espace Enfance, Petite enfance et Familles Le Petit prince

35 rue Jean Mermoz, jardin de la Croix du Sud Mercredi de 10h à 12h (hors vacances scolaires). Pour se renseigner: 05 56 24 62 35 ou bordeaux.fr



#### LAEP Maison des enfants

3

4

5

La Maison des enfants - 64 rue Magendie Lundi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30

Pour se renseigner : 05 56 33 86 50 / 06 11 56 34 89

#### **LAEP Noviciat**

(mairie de Bordeaux)

Espace Petite enfance et Familles Noviciat 5 rue du Noviciat

Jeudi de 10h à 12h (hors vacances scolaires). Pour se renseigner: 05 56 24 62 35 ou bordeaux.fr



### LAEP Maison soleil

(association APFFF)

La Maison soleil - 30 rue du Château Neuf Samedi de 9h30 à 12h30 (hors vacances scolaires). Pour se renseigner: 06 11 56 34 89 ou apeef.com

#### **LAEP Thiers**

(association APEEF)

Ecole maternelle Thiers 6 rue Savigné Chanteloup

Mercredi de 9h30 à 12h30

(hors vacances scolaires).

Pour se renseigner: 06 11 56 34 89 ou apeef.com

#### Bordeaux Caudéran

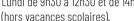
## LAEP Chartreuse Saint-André

(association APEEF)

194 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Jeudi de 9h30 à 12h30 (hors vacances scolaires). Pour se renseigner: 06 11 56 34 89 ou apeef.com



















10



## Du lundi au samedi, il y a toujours un accueil ouvert

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	6	1 4	459	4* 7 10	3 4	4 8
Après-midi	2 6	4	4		4	4

<sup>\*</sup>Futurs parents et -1 an

Autour de la parentalité, la mairie soutient et subventionne d'autres associations portant des actions en direction des familles : Le Kfé des familles, La Maison des familles, La Maison de Nolan, parrainage 33, Ethnotopies.

## ZOOM sur la périnatalité

Il existe un guide à entrée thématique pour renseigner les familles sur l'attente ou l'arrivée du tout-petit (moins de 1 an). Consultable en ligne sur bordeaux.fr



La Ville s'engage à aider au développement de la créativité et de l'éveil des sens du jeune enfant grâce aux expériences artistiques et culturelles menées par la Direction de la Petite Enfance et des Familles en collaboration avec la Direction Générale des Affaires Culturelles et des différents partenaires. Bordeaux œuvre à un déploiement de l'offre culturelle sur son territoire et à l'accessibilité à destination de tous les jeunes enfants dès la naissance sans distinction.

« Éveil culturel, lecture, chant, arts plastiques, danse, théâtre, marionnettes, jeux, musées, cirque : tout est propre à faire grandir les enfants dans une approche sensible et esthétique à l'origine de leur équilibre. » Sophie Marinopoulos, psychanalyste

Sur la carte ci-contre, retrouvez les bibliothèques et établissements culturels municipaux et les ludothèques d'Interlude.

## **NATURE EN VILLE**

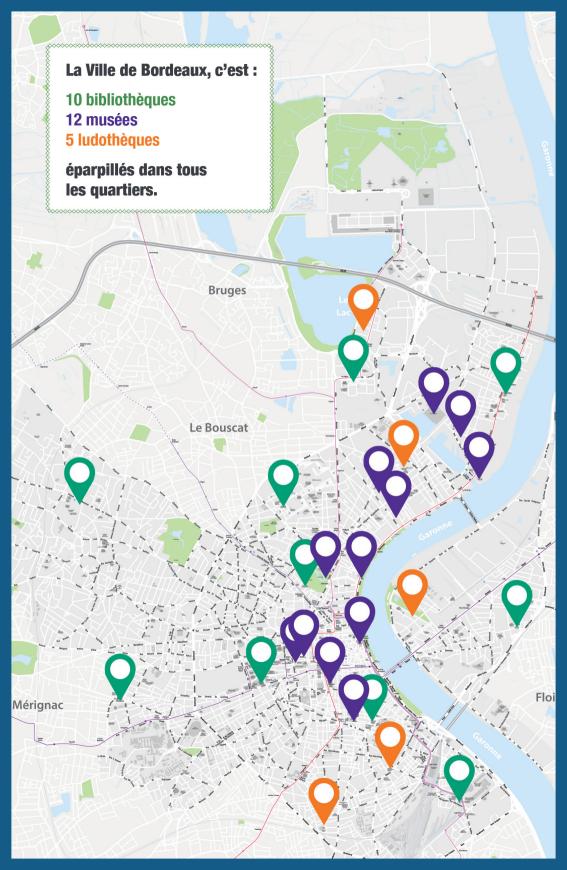
Passer du temps en extérieur les mains dans la terre favorise l'apaisement et aide à lutter contre le stress des plus jeunes et des adultes. Le contact avec la nature et le Vivant sollicite la curiosité des tout-petits, encourage leur autonomie et leur développement moteur. Plus de 100 espaces différents, parcs, jardins, squares et places végétalisées sont à la disposition des familles et assistantes maternelles pour s'oxygéner au quotidien.

Toutes les informations sur : http://www.bordeaux.fr/p81743/parcs-jardins-et-rives

## **CARTE JEUNE**

Les petites Bordelaises et les petits Bordelais peuvent bénéficier de la Carte Jeune, dès leur naissance et jusqu'à 26 ans. Il s'agit d'une carte gratuite donnant accès à un éventail d'activités culturelles, sportives et plein d'autres loisirs à des tarifs préférentiels. À noter : les enfants de 0 à 16 ans peuvent partager leurs avantages avec un accompagnant de leur choix. Infos sur cartejeune.bordeaux-metropole.fr et aussi à l'accueil de l'Hôtel de Ville et dans les mairies de quartier.





# **OÙ S'INFORMER?**

Un quartier, une mairie. Huit relais proches de chez vous pour toutes vos demandes.

#### MAIRIE DE QUARTIER BORDEAUX MARITIME

196 rue Achard - 33300 Bordeaux 05 24 57 68 60

#### • MAIRIE DE QUARTIER CHARTRONS / GRAND PARC / JARDIN PUBLIC

Place de l'Europe - 33300 Bordeaux 05 24 57 68 30

#### MAIRIE DE OUARTIER CAUDÉRAN

130 avenue Louis Barthou - 33200 Bordeaux 05 24 57 68 40

#### MAIRIE DE OUARTIER BORDEAUX CENTRE

19 rue Père Louis de Jabrun - 33000 Bordeaux 05 24 57 68 90

#### MAIRIE DE OUARTIER SAINT-AUGUSTIN / TAUZIN / ALPHONSE DUPEUX

18 place de l'Eglise Saint Augustin - 33000 Bordeaux 05 24 57 68 15

#### MAIRIE DE OUARTIER NANSOUTY / SAINT- GENÈS

250 rue Malbec - 33800 Bordeaux 05 24 57 65 65

#### MAIRIE DE OUARTIER BORDEAUX SUD

6 cours de la Marne - 33800 Bordeaux 05 24 57 68 70

#### MAIRIE DE OUARTIER LA BASTIDE

38 rue de Nuits - 33100 Bordeaux 05 24 57 68 80

> Retrouvez toute l'actualité de votre quartier sur bordeaux.fr et sur les comptes Facebook de chaque mairie.